

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Energie
Schlagworte	Wasserkraft
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Postulat
Datum	01.01.1989 - 01.01.2019

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernhard, Laurent
Caretti, Brigitte
Eperon, Lionel
Freymond, Nicolas

Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent; Caretti, Brigitte; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas 2024.
Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energie, Wasserkraft, Postulat, 1989 – 2013. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Wasserkraft	1

Abkürzungsverzeichnis

SBB Schweizerische Bundesbahnen

CFF Chemins de fer fédéraux suisses

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Wasserkraft

POSTULAT
DATUM: 05.07.1989
BRIGITTE CARETTI

Le Conseil fédéral a refusé de prendre position sur l'extension, très controversée, des installations hydro-électriques du Grimsel (BE). Ce projet, devisé à environ deux milliards de francs et développé par les Forces motrices de l'Oberhasli, vise à augmenter les capacités de stockage de l'actuel lac artificiel. Lors du débat suscité à ce sujet au Conseil national par le postulat Leutenegger Oberholzer (poch, BL; Po. 88.503) et l'interpellation Bär (pes, BE; Ip. 88.569), ont été évoqués tant l'absurdité de ce développement que son gigantisme technocratique. Si l'UDC le défend, le PES, l'AdI et le PS sont opposés à un tel concept. Ce débat a été, par ailleurs, jugé comme étant trop précoce par Adolf Ogi car les autorités bernoises ne se sont pas encore prononcées de facto au sujet de Super-Grimsel (en vertu de quoi le postulat Leutenegger Oberholzer a été refusé et l'interpellation Bär renvoyée). Néanmoins, deux rapports affirment que le projet n'est pas compatible avec l'environnement et que sa réalisation n'est pas indispensable à l'approvisionnement énergétique du canton et du pays; il s'agit de l'étude d'impact effectuée par le Service cantonal bernois de coordination pour la protection de l'environnement ainsi que du rapport sur le rendement énergétique élaboré par la société Electrowatt.¹

POSTULAT
DATUM: 07.10.1994
LIONEL EPERON

Le Conseil national a transmis un postulat Pini (prd, TI) demandant que, dans le cadre du renouvellement de la concession accordée aux CFF pour l'exploitation des forces hydrauliques du bassin d'accumulation du lac Ritom (TI), le funiculaire régional et les places de travail y relatives soit maintenus. Le postulat demande en outre que la voie circulaire autour du bassin d'accumulation soit achevée.²

POSTULAT
DATUM: 17.12.2010
NICOLAS FREYMOND

Sur préavis favorable du gouvernement, le Conseil national a transmis à ce dernier un postulat Bourgeois (plr, FR) demandant un rapport sur le **potentiel de développement de la production hydroélectrique** en Suisse à la lumière du progrès technique, des possibilités de rehaussement des ouvrages d'accumulation existants et d'éventuelles nouvelles centrales. La question de la capacité de stockage des énergies renouvelables et des possibilités de l'accroître sera également examinée.³

POSTULAT
DATUM: 08.06.2011
LAURENT BERNHARD

Dans l'optique du futur réseau européen d'énergies renouvelables, le Conseil national a également transmis un postulat Wehrli (pdc, SZ) demandant au gouvernement d'élaborer un rapport indiquant les mesures nécessaires à la **construction de centrales à accumulation** dans les Alpes.⁴

POSTULAT
DATUM: 28.09.2012
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a transmis lors de la session d'automne un postulat Guhl (pbd, AG) chargeant le Conseil fédéral d'examiner des modifications légales afin d'**améliorer l'efficacité des centrales hydrauliques** sans qu'un renouvellement de concession ne soit nécessaire.⁵

POSTULAT
DATUM: 25.09.2013
LAURENT BERNHARD

Le Conseil des Etats a transmis lors de la session d'automne un postulat Engler (pdc, GR) chargeant le Conseil fédéral d'examiner **les conditions permettant d'exploiter les forces hydrauliques de manière durable.** Le texte invite notamment le gouvernement à évaluer le financement d'extensions de centrales de pompage-turbinage existantes ou la construction de nouvelles centrales de ce type par l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt qui seraient accordés par la Confédération. C'est par 25 voix contre 6 que les sénateurs se sont prononcés en faveur de cette intervention parlementaire.⁶

1) BO CN, 1989, p. 382 ss.; Suisse et NZZ du 5.7.89.

2) BO CN, 1994, p. 1907 s.

3) BO CN, 2010, p. 2162

- 4) BO CN, 2011, p. 1013.
- 5) BO CN, 2012, p. 1790.
- 6) BO CE, 2013, p. 234 s.; NZZ, 26.9.13.